**Conception (2022) :** Jean-Noël Thomas, Professeur des écoles, Chargé de mission au service éducatif des Archives départementales de la Sarthe,

René Despert, Médiateur pédagogique, Archives Départementales.

# Histoire de la Shoah en Sarthe

## Thème 3: Déportation, fuite et sauvetage des Juifs de France

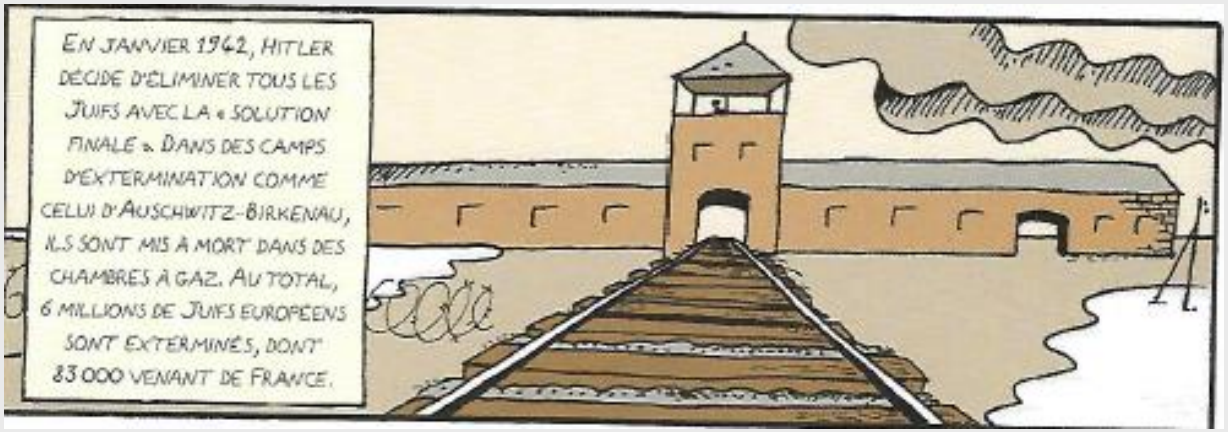


**Dominique Joly, Bruno Heitz, *De Gaulle et le XXème siècle*, Casterman, 2017.**

Lucienne Clément de l'Epine (1911-1995) en 1950. Elle fut la cheville ouvrière de la filière de sauvetage des enfants juifs en Sarthe et recevra en 1990 la « médaille des Justes ».

**Céline Rattier-Baptiste, Le sauvetage des enfants juifs en Sarthe (1939-1945)**, in *La Province du Maine,* 1er trimestre 1997, pp. 339-372.

# LA SECONDE GUERRE MONDIALE

## I. LES PHASES DE LA GUERRE

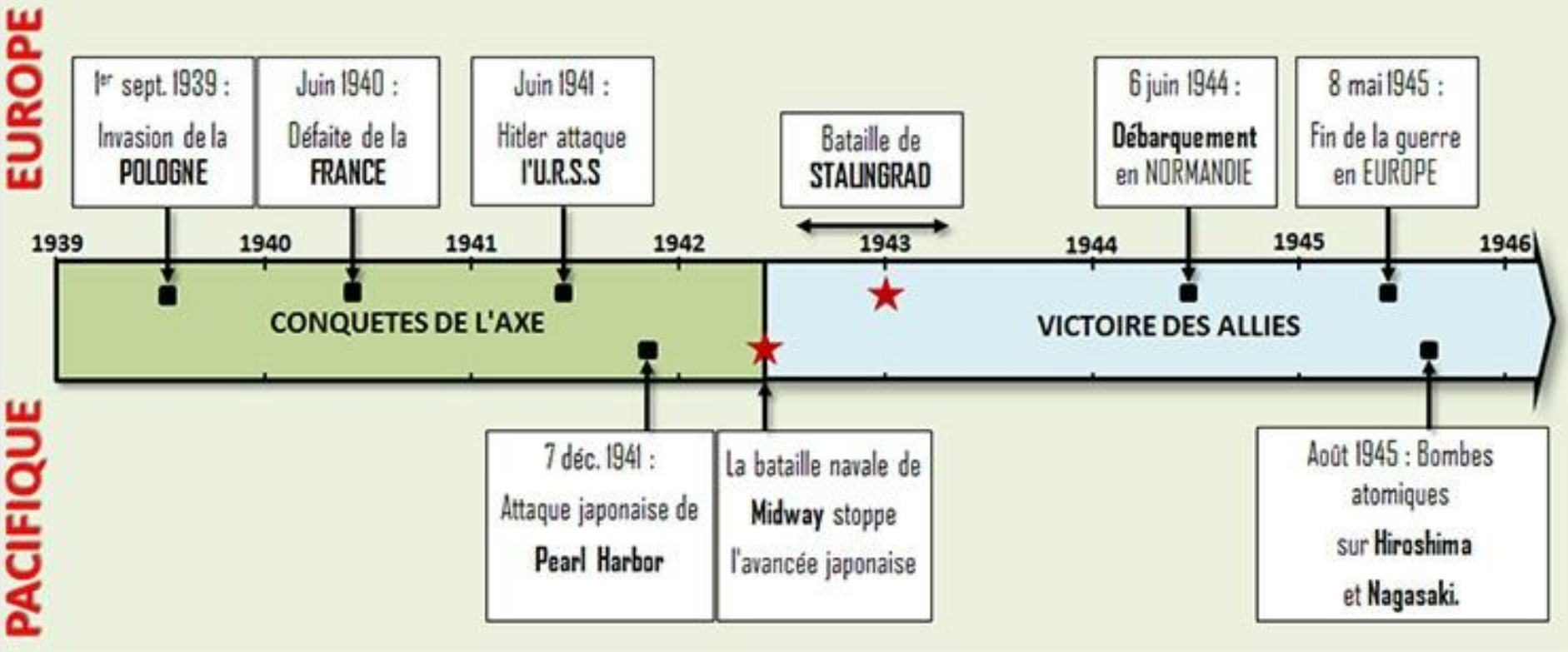

- Zone occupée par les allemands de 1940 à 1944
- Départements d'Alsace et de Moselle annexés
- Zone d'Occupation italienne de novembre 1942 à septembre 1943
- Zone rattachée au Commandant allemand de Bruxelles
- Zone libre jusqu'au 11 novembre 1942, puis occupée par les Allemands et les italiens
- Ligne de démarcation séparant la zone Nord et la zone Sud
- Zone côtière interdite (à partir d'avril 1941)

**Doc. 1** **Carte des zones d'occupation en France entre 1940 et 1944**

D'après Thomas Fontaine, *Répression et persécution en France occupée (1940-1944)*, *Violence de masse et Résistance*, Réseau de recherche, publié le 7 Décembre 2009, http://www.sciencespo.fr

Sarthe Le Département

# Arrestation et internement des Juifs de France (1941-1944)

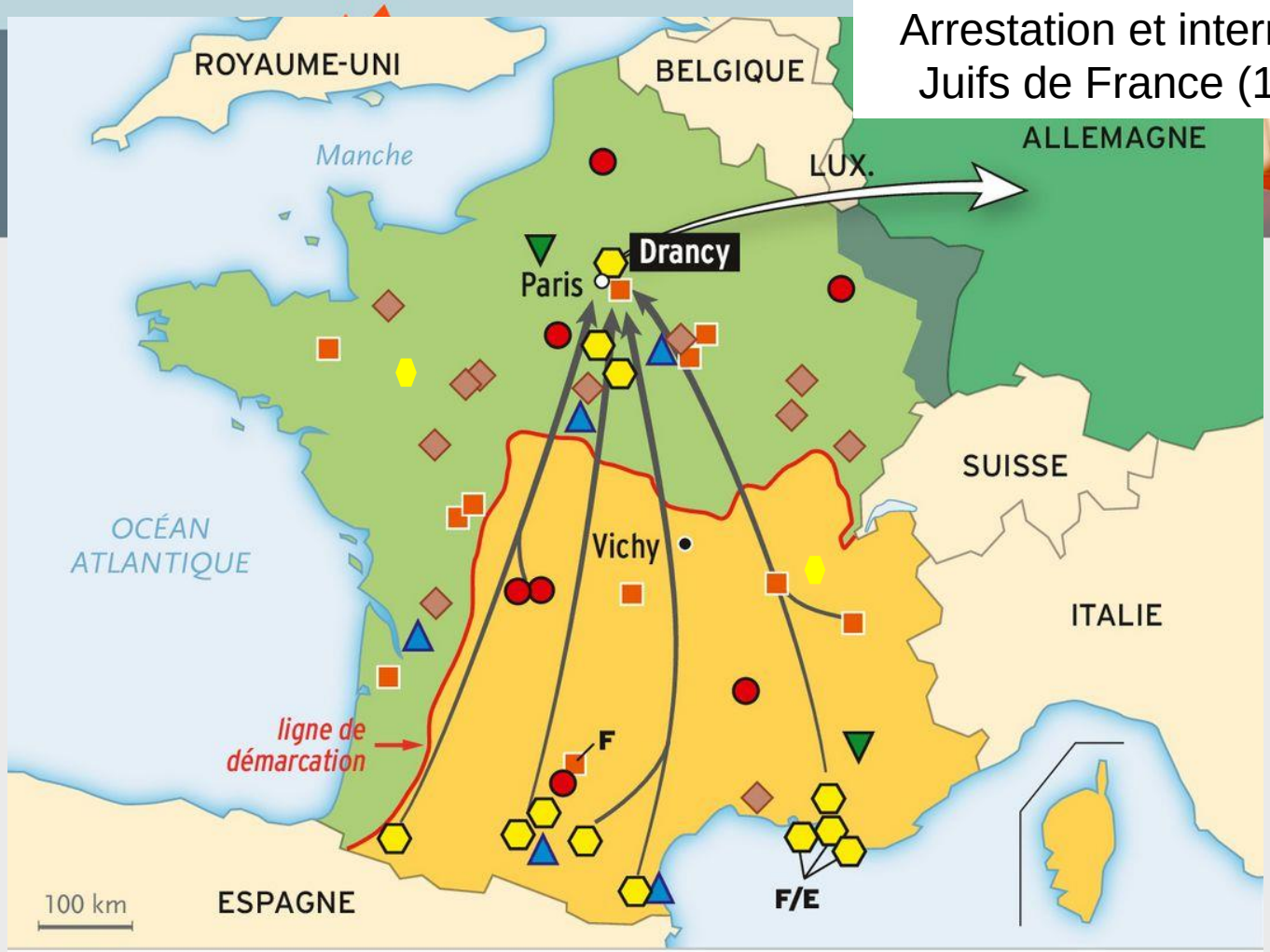


© Belin Éducation/Humensis, 2020 Histoire Term
© Allix Piot

❶ Dès 1940, les Allemands (qui occupent la partie nord de la France) travaillent avec le gouvernement de Vichy.

❷ Ensemble, ils décident d'interdire certains métiers aux Juifs.

❸ En août 1941, 4 232 Juifs vivant en France sont emprisonnés à Drancy. À partir de mars 1942, des Juifs sont envoyés vers les camps de la mort.

❹ 76 000 Juifs ont été déportés depuis la France entre 1942 et 1944.

**Shoah**
Extermination (meurtre massif) des Juifs d'Europe par les Allemands nazis pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945).
**Déporté**
Ici, envoyé vers un camp de « prisonniers » ou un camp de la mort.

Chronologie de la Shoah en France, *Mon quotidien*.

Fin juillet 1942

On a vu des gens dans des wagons de marchandises.

Où vont-ils ? Pourquoi les emmène-t-on ainsi ?

Laurent Avezou, *Les enfants de la résistance, le journal de 1940 à 1943,* Larousse, 2020.

Entrée du camp d'Auschwitz, lors de la libération par les troupes soviétiques le 27 janvier 1945.
Bundesarchiv B 285 Bild-04413, KZ Auschwitz,Einfahrt.

Casernes et barbelé dans un camp de concentration à Auschwitz Pologne Musée Auschwitz

## Les Juifs d'Europe (1939-1945)

Les historiens estiment que 5 à 6 millions de juifs ont été assassinés. Parmi eux, près de 3 millions ont été tués dans des camps d'extermination.

En quelques années, la moitié de la population juive d'Europe disparaît.

## Les Juifs de France (1940-1944)

Sur 300 000 juifs vivant en France en 1939, 76 000 sont déportés.

2500 seulement reviennent de déportation.

75% des Juifs de France échappent à la déportation,

A titre de comparaison :

Seulement 30% des Juifs des Pays-Bas et 2% des Juifs polonais ont échappés à la déportation.

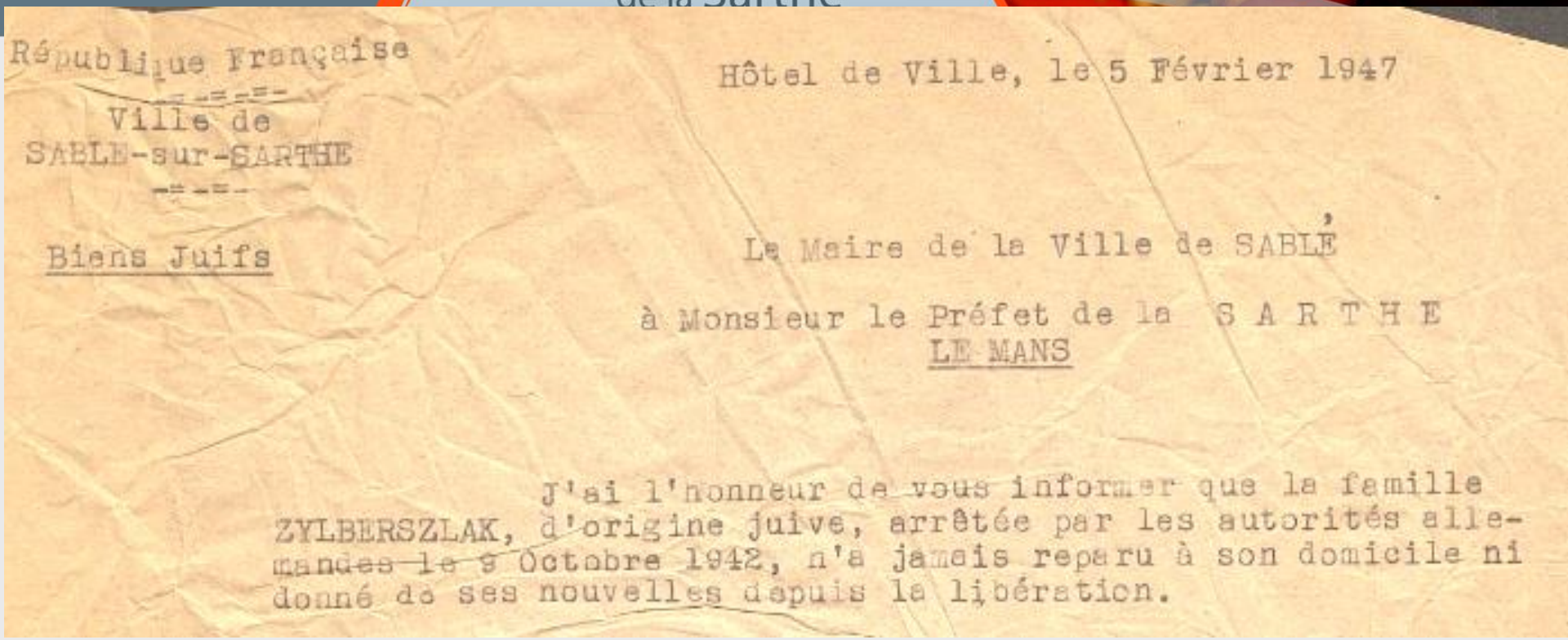

République Française

Ville de
SABLE-sur-SARTHE

Biens Juifs

Hôtel de Ville, le 5 Février 1947

Le Maire de la Ville de SABLE

à Monsieur le Préfet de la S A R T H E
LE MANS

J'ai l'honneur de vous informer que la famille ZYLBERSZLAK, d'origine juive, arrêtée par les autorités allemandes ~~le 9~~ Octobre 1942, n'a jamais reparu à son domicile ni donné de ses nouvelles depuis la libération.

**Lettre du maire de Sablé au préfet de la Sarthe** , **5 février 1947,** *Arch. Dép. Sarthe, 670 W 130.*

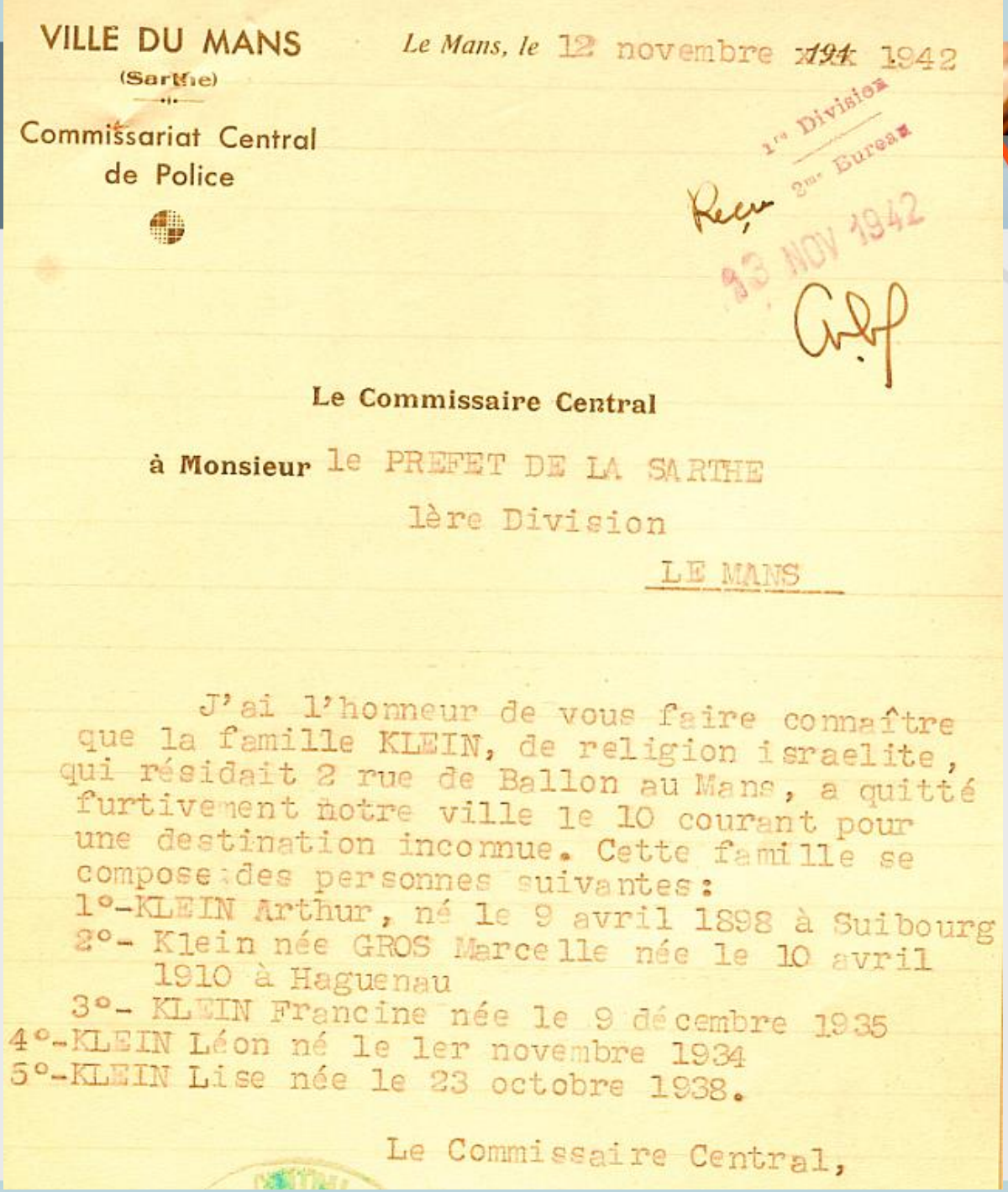

VILLE DU MANS
(Sarthe)
Commissariat Central
de Police

*Le Mans, le* 12 novembre ~~194~~ 1942

1re Division
2me Bureau
Reçu
13 NOV 1942

**Le Commissaire Central**

**à Monsieur** le PREFET DE LA SARTHE
1ère Division
LE MANS

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la famille KLEIN, de religion israelite, qui résidait 2 rue de Ballon au Mans, a quitté furtivement notre ville le 10 courant pour une destination inconnue. Cette famille se compose des personnes suivantes:
1°-KLEIN Arthur, né le 9 avril 1898 à Suibourg
2°- Klein née GROS Marcelle née le 10 avril 1910 à Haguenau
3°- KLEIN Francine née le 9 décembre 1935
4°-KLEIN Léon né le 1er novembre 1934
5°-KLEIN Lise née le 23 octobre 1938.

Le Commissaire Central,

**Lettre du commissaire de police du Mans au préfet de la Sarthe**,
**13 novembre 1942,**
*Arch. Dép. Sarthe, 670 W 234.*

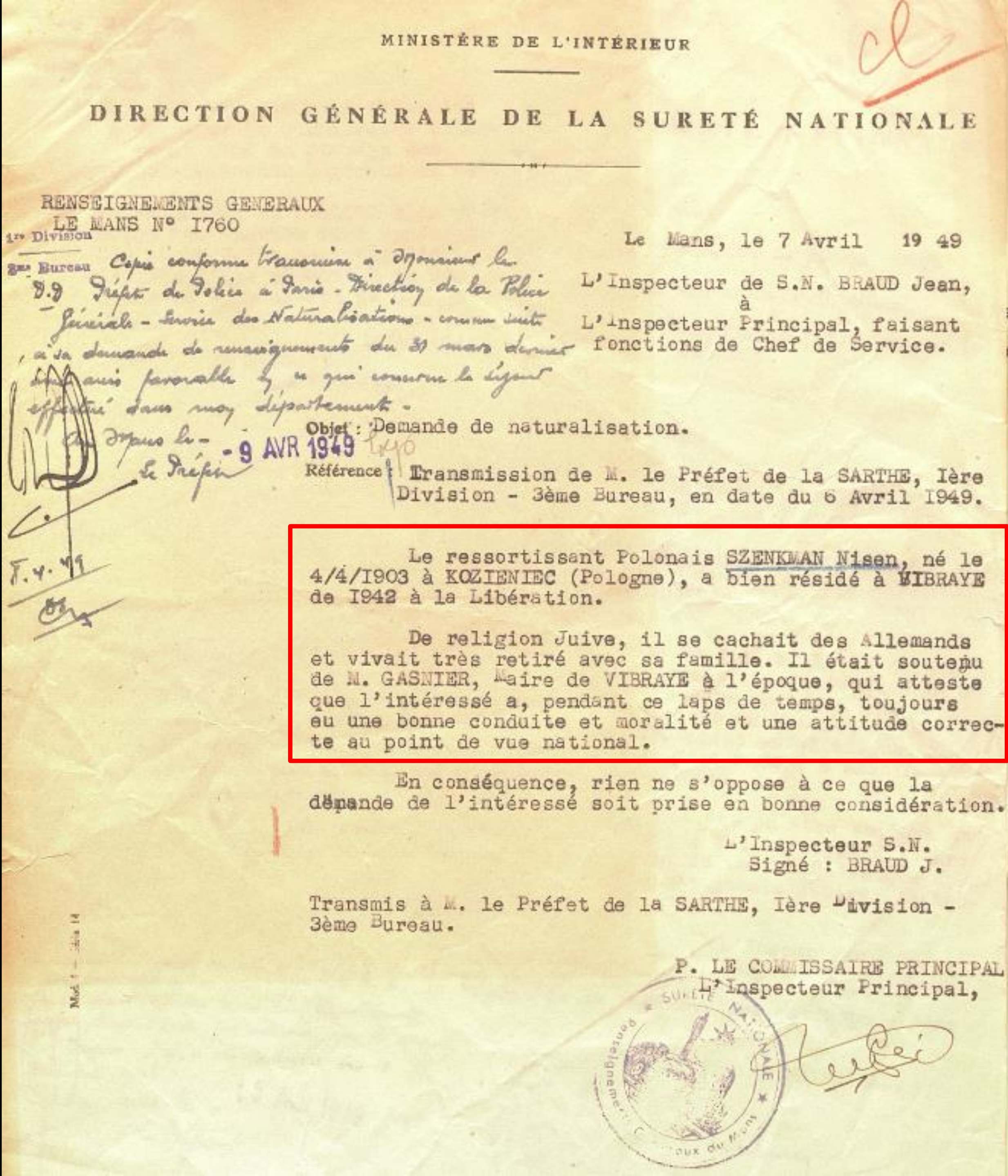

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE

RENSEIGNEMENTS GENERAUX
LE MANS N° I760
1re Division
2me Bureau

Copie conforme transmise à Monsieur le P.P. Préfet de Police à Paris - Direction de la Police Générale - Service des Naturalisations - comme suite à sa demande de renseignements du 30 mars dernier avec avis favorable en ce qui concerne le séjour effectué dans mon département.
Le Mans le - 9 AVR 1949
Le Préfet

Le Mans, le 7 Avril 1949

L'Inspecteur de S.N. BRAUD Jean,
à
L'Inspecteur Principal, faisant fonctions de Chef de Service.

Objet : Demande de naturalisation.

Référence : Transmission de M. le Préfet de la SARTHE, Ière Division - 3ème Bureau, en date du 6 Avril 1949.

Le ressortissant Polonais SZENKMAN Nisen, né le 4/4/I903 à KOZIENIEC (Pologne), a bien résidé à VIBRAYE de I942 à la Libération.

De religion Juive, il se cachait des Allemands et vivait très retiré avec sa famille. Il était soutenu de M. GASNIER, Maire de VIBRAYE à l'époque, qui atteste que l'intéressé a, pendant ce laps de temps, toujours eu une bonne conduite et moralité et une attitude correcte au point de vue national.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que la demande de l'intéressé soit prise en bonne considération.

L'Inspecteur S.N.
Signé : BRAUD J.

Transmis à M. le Préfet de la SARTHE, Ière Division - 3ème Bureau.

P. LE COMMISSAIRE PRINCIPAL
L'Inspecteur Principal,

**Lettre d'un inspecteur de la Sûreté du Mans au commissaire principal,**

**7 avril 1949,**

*Arch. Dép. Sarthe, 670 W 135.*

Sarthe Le Département

Lucienne Clément de l'Epine (1911-1995) en 1950.
Elle fut la cheville ouvrière de la filière de sauvetage
des enfants juifs en Sarthe
et recevra en 1990 la « médaille des Justes ».

tement
e la Sarthe

**Le sauvetage des enfants Juifs en Sarthe.**

Mademoi selle Gabrielle Morin[79] est la directrice
du pensionnat du Sacré-Coeur de Bor nétable.
Gabrielle Morin donne donc asile au
sein de son internat à plusieurs enfants juifs[80].

**Céline-Rattier-Baptiste, Le sauvetage des enfants juifs en Sarthe (1939-1945)**, in *La Province du Maine,* 1er trimestre 1997, pp. 339-372.

Sarthe Le Département

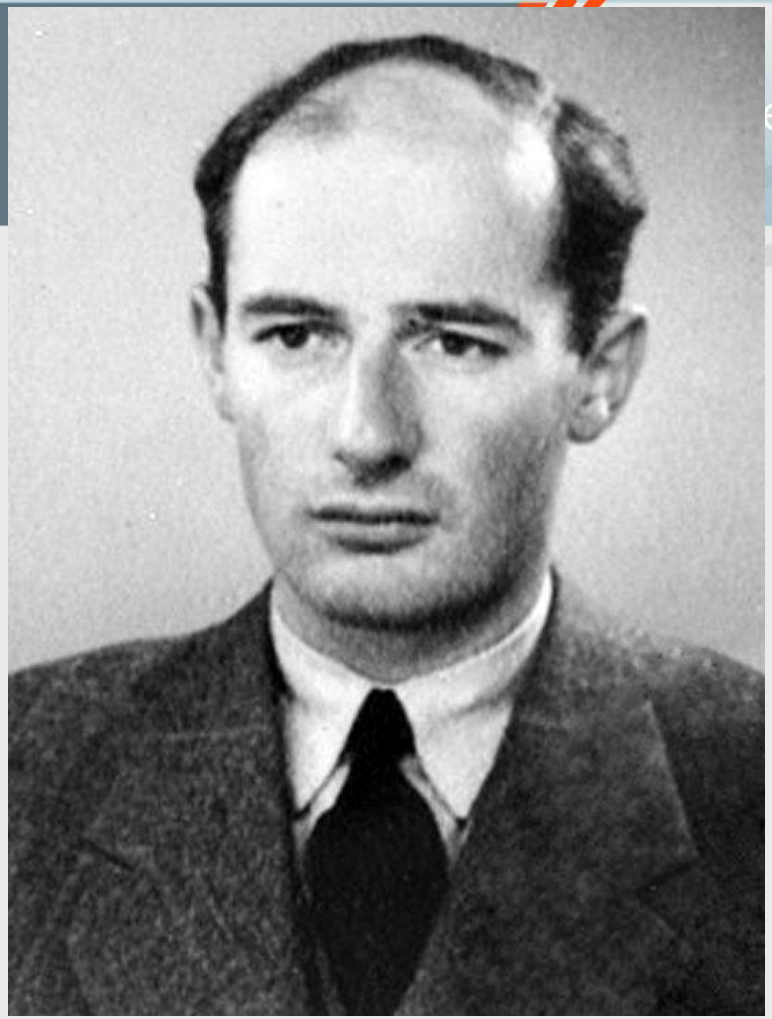

Raoul Wallenberg (1912-1947 ?), consul de Suède à Budapest (Hongrie), sauvetage des Juifs hongrois.

Oskar Schindler (1902-1974), industriel allemand.
Sauve la vie de nombreux Juifs en les faisant travailler dans son usine

Giorgio Perlasca (1910-1992),
Homme d'affaires italien,
Sauvetage des Juifs hongrois.

Aristides de Sousa Mendes (1885-1954),
Consul du Portugal à Bordeaux en 1940,
sauvetage des Juifs de France.

Hugh O'Flaherty (1998-1963),
Cardinal irlandais,
Sauvetage des Juifs d'Italie.

Abdelkader Mesli (1902-1961)
Imam algérien de la Mosquée de Paris
Sauvetage des Juifs de France
Déporté à Dachau (1944-1945)

# Les Justes parmi les Nations

Origines de ce titre, on le traduit en hébreu חסיד אומות העולם, *Hasid Ummot Ha-'Olam*, littéralement « généreux des nations du monde », dans la tradition judaïque on qualifie ainsi tout non-Juif qui se comporte avec justice.

Le titre de *Juste* est décerné au nom de l'État d'Israël par le mémorial de Yad Vashem, depuis 1953.

Israël honore et salue, au nom du peuple juif, les non-Juifs qui, malgré les grands risques encourus pour eux-mêmes et pour leurs proches, ont aidé des Juifs à un moment où ils en avaient le plus besoin.

Lien définition

Se souvenir

CNRD, concours national de la résistance et de la déportation
Les déportés sarthois
Yad Vashem
Le Mémorial de la Shoah

# AUSCHWITZ, UN CAMP DE LA MORT

**Hitler fait bâtir des camps de concentration dès 1933 puis des camps d'extermination à partir de 1941. Dans le camp d'Auschwitz-Birkenau, 1,1 million de déportés ont été tués.**

❶ Entrée du camp d'**Auschwitz**

**Les camps de concentration**
Construits pour interner les opposants politiques des nazis et les homosexuels, une vingtaine de camps enferment de nombreux résistants et déportés de toute l'Europe après le début de la guerre. Beaucoup de travailleurs succombent aux travaux forcés.

**Les camps d'extermination**
Il y en a 6, tous situés sur le territoire polonais de 1939 : Auschwitz-Birkenau, Majdanek, Belzec, Chelmno, Sobibor et Treblinka. Les 2 premiers sont aussi des camps de travail. Les 4 autres sont exclusivement des « centres de mise à mort » dotés de chambres à gaz, où les déportés sont immédiatement tués à leur arrivée.

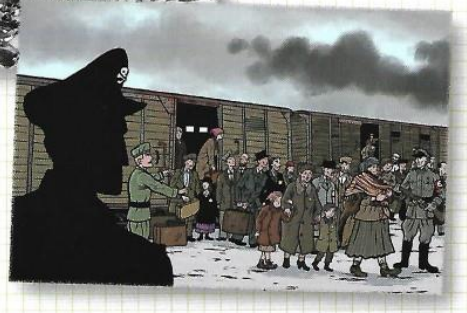

❷ À peine débarqués des trains, les déportés sont **divisés en deux groupes** : ceux qui sont jugés aptes pour travailler et ceux qui sont envoyés dans les chambres à gaz.

❸ Les nazis font croire aux déportés qu'ils vont prendre une douche. **Ces derniers sont asphyxiés** après l'envoi de gaz meurtriers.




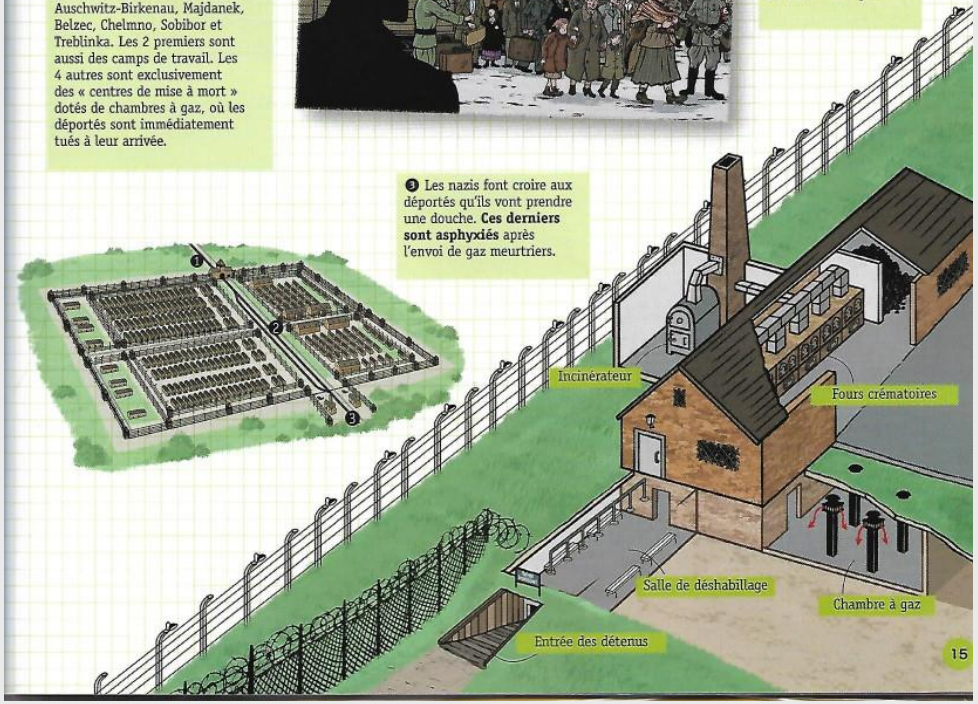


15

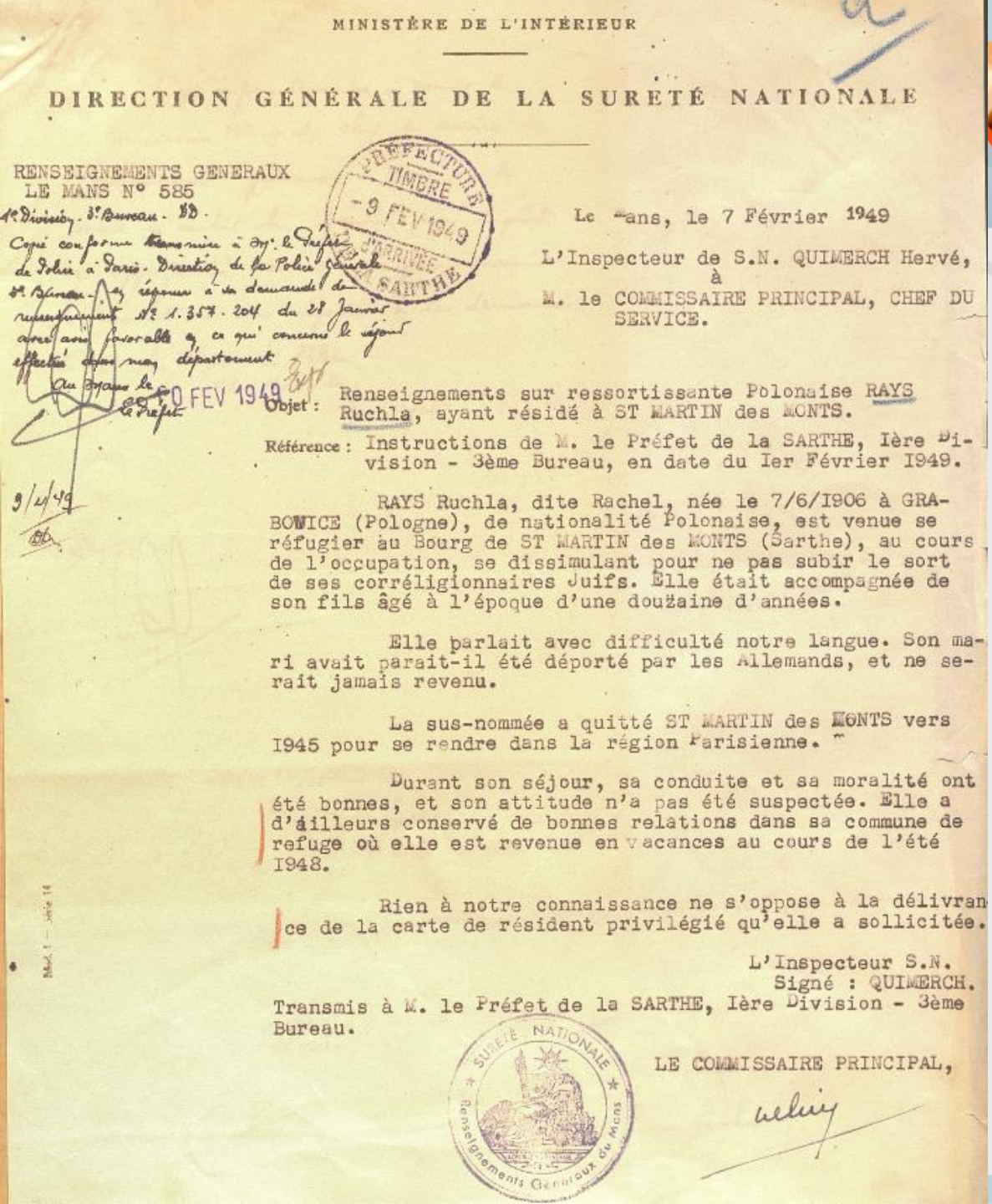

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE

RENSEIGNEMENTS GENERAUX
LE MANS N° 585

1re Division - 3e Bureau - BB

Copie conforme transmise à Mr. le Préfet de Police à Paris - Direction de la Police Générale 4e Bureau - en réponse à sa demande de renseignement N° 1.357.204 du 28 Janvier avec avis favorable en ce qui concerne le séjour effectué dans mon département

Au Mans le 10 FEV 1949
Le Préfet

9/2/49

PREFECTURE TIMBRE -9 FEV 1949 ARRIVÉE SARTHE

Le Mans, le 7 Février 1949

L'Inspecteur de S.N. QUIMERCH Hervé,
à
M. le COMMISSAIRE PRINCIPAL, CHEF DU SERVICE.

Objet : Renseignements sur ressortissante Polonaise RAYS Ruchla, ayant résidé à ST MARTIN des MONTS.

Référence : Instructions de M. le Préfet de la SARTHE, Ière Division - 3ème Bureau, en date du Ier Février 1949.

RAYS Ruchla, dite Rachel, née le 7/6/1906 à GRABOWICE (Pologne), de nationalité Polonaise, est venue se réfugier au Bourg de ST MARTIN des MONTS (Sarthe), au cours de l'occupation, se dissimulant pour ne pas subir le sort de ses corréligionnaires Juifs. Elle était accompagnée de son fils âgé à l'époque d'une douzaine d'années.

Elle parlait avec difficulté notre langue. Son mari avait parait-il été déporté par les Allemands, et ne serait jamais revenu.

La sus-nommée a quitté ST MARTIN des MONTS vers 1945 pour se rendre dans la région Parisienne.

Durant son séjour, sa conduite et sa moralité ont été bonnes, et son attitude n'a pas été suspectée. Elle a d'ailleurs conservé de bonnes relations dans sa commune de refuge où elle est revenue en vacances au cours de l'été 1948.

Rien à notre connaissance ne s'oppose à la délivrance de la carte de résident privilégié qu'elle a sollicitée.

L'Inspecteur S.N.
Signé : QUIMERCH.

Transmis à M. le Préfet de la SARTHE, Ière Division - 3ème Bureau.

SURETÉ NATIONALE Renseignements Généraux du Mans

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL,

**Lettre d'un inspecteur de la Sûreté du mans au commissaire principal, 7 février 1949,** *Arch. Dép. Sarthe, 670 W 135.*

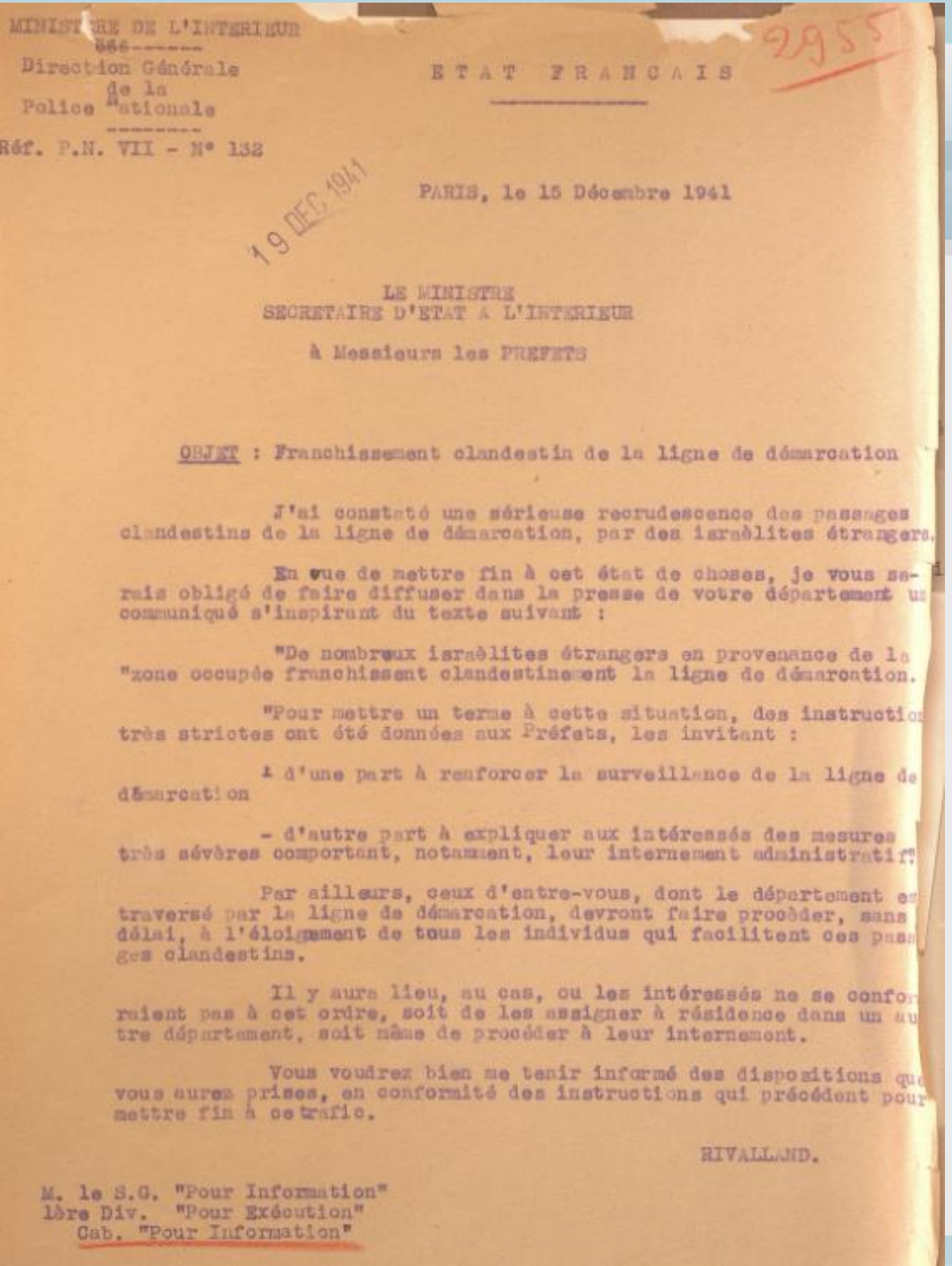

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Direction Générale de la Police Nationale
Réf. P.N. VII - N° 132

ETAT FRANCAIS

2955

PARIS, le 15 Décembre 1941

19 DEC 1941

LE MINISTRE
SECRETAIRE D'ETAT A L'INTERIEUR

à Messieurs les PREFETS

OBJET : Franchissement clandestin de la ligne de démarcation

J'ai constaté une sérieuse recrudescence des passages clandestins de la ligne de démarcation, par des israèlites étrangers.

En vue de mettre fin à cet état de choses, je vous serais obligé de faire diffuser dans la presse de votre département un communiqué s'inspirant du texte suivant :

"De nombreux israèlites étrangers en provenance de la "zone occupée franchissent clandestinement la ligne de démarcation.

"Pour mettre un terme à cette situation, des instructions très strictes ont été données aux Préfets, les invitant :

- d'une part à renforcer la surveillance de la ligne de démarcation

- d'autre part à expliquer aux intéressés des mesures très sévères comportant, notamment, leur internement administratif.

Par ailleurs, ceux d'entre-vous, dont le département est traversé par la ligne de démarcation, devront faire procèder, sans délai, à l'éloignement de tous les individus qui facilitent ces passages clandestins.

Il y aura lieu, au cas, ou les intéressés ne se conformeraient pas à cet ordre, soit de les assigner à résidence dans un autre département, soit même de procéder à leur internement.

Vous voudrez bien me tenir informé des dispositions que vous aurez prises, en conformité des instructions qui précèdent pour mettre fin à ce trafic.

RIVALLAND.

M. le S.G. "Pour Information"
1ère Div. "Pour Exécution"
Cab. "Pour Information"

**Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets, 15 décembre 1941,** *Arch. Dép. Sarthe, 2000 W 248.*